



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 6 septembre 2010

RAPPORT DE L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES SUR LA REGULATION ET LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE PHOTOVOLTAÏQUE : UNE PREMIERE ETAPE POUR ENTAMER LA DISCUSSION SUR L'AVENIR DE CETTE FILIERE EN FRANCE

Le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et le Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Réforme de l'Etat ont publié, le 3 septembre dernier, le rapport de la mission confiée à l'Inspection Générale des Finances et au Conseil Général de l'Industrie, de l'Energie et des Technologies sur la régulation et le développement de la filière photovoltaïque en France.

Les professionnels des énergies renouvelables, regroupés au sein du SER et de sa branche photovoltaïque SOLER, ne partagent pas toutes les conclusions de cette étude et expriment leurs vives inquiétudes quant aux objectifs en termes de volumes exprimés d'ici à 2020 sur l'ensemble des segments. Par ailleurs, ils s'interrogent sur l'évaluation du coût pour la CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité) mentionné dans le rapport, notamment compte tenu des taux d'échec des projets en file d'attente.

Néanmoins, les acteurs des énergies renouvelables apprécient de voir, enfin, le potentiel industriel de la filière solaire reconnu pour la première fois par une de plus hautes instances de l'Etat et les véritables questions stratégiques posées aux pouvoirs publics afin de « *positionner les entreprises françaises sur ce secteur à fort potentiel de croissance au niveau mondial* ».

Le rapport de l'IGF introduit la concertation à laquelle le Ministre d'Etat, Jean-Louis BORLOO, convie les professionnels et qui doit être menée à l'automne entre l'Etat, les professionnels du secteur et l'ensemble des parties prenantes.

SER-SOLER, après des mois d'instabilité du cadre réglementaire et tarifaire, attend de cette concertation des orientations et un pilotage précis qui permettront le développement industriel. L'objectif final est, en effet, de développer une filière photovoltaïque solide, durable et concurrentielle qui, comme toute filière énergétique à son démarrage, nécessite un soutien de la puissance publique dont le coût doit être établi dans la plus grande clarté tant vis-à-vis des entreprises que des consommateurs d'électricité.

Après la baisse intervenue le 31 août dernier et qui, dans certains segments de la filière, peut représenter jusqu'à 40 % par rapport à fin 2009, il est plus que jamais nécessaire que la concertation s'engage rapidement pour répondre aux questions légitimes posées par le rapport.

Contact presse : Françoise JOUET, (~~francoise.jouet@enr.fr~~) 01 48 78 05 60

Le Syndicat des énergies renouvelables regroupe 500 adhérents, représente un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros et plus de 80 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui regroupe les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : biomasse, bois, biocarburants (**FBE**), énergies marines, éolien (**FEE**), géothermie, hydroélectricité, pompes à chaleur, solaire thermique, thermodynamique et photovoltaïque (**SOLER**).

SOLER compte 265 membres, actifs dans toutes les régions de France et intervenant sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la filière photovoltaïque.